



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

**Séance extraordinaire** tenue le 18 mars 2026 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Avis de convocation donné par (article 152 C.M.) : Mme Mylène Gill (conseillère)  
Mme Ghislaine Litière (conseillère)

*Les documents nécessaires à la séance ont été transmis par courriel aux membres du conseil le lundi 16 mars 2026.*

Sont présents :

Mme Sarah Bernier  
M. Simon Habel  
M. Denis Laprise,  
M. Jean-Claude Giroux,  
Mme. Mylène Gill  
Mme Ghislaine Litière

Sous la présidence de monsieur Daniel Mercier, maire.

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Daniel Mercier, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2026-03-50 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Ghislaine Litière, appuyé par Sarah Bernier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution – Ligne de transport hydro-électrique AXE Appalaches – Bas -St-Laurent
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.



## **2026-03-51 : RÉOLUTION – LIGNE DE TRANSPORT - HYDRO-ÉLECTRIQUE AXE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**Attendu** que la ligne haute tension Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent prévue par Hydro-Québec comporte des options de tracé qui traversent le territoire de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud;

**Attendu** que la municipalité élabore présentement une planification stratégique 2026-2031 pour se donner des leviers qui favoriseront sa vitalité et son attractivité;

**Attendu** que dans le sondage mené auprès de la population dans le cadre de la planification stratégique, les répondants ont identifié à 74 % la beauté des paysages, à 81 % la tranquillité et la nature, à 66 % le plein air, à 58 % l'environnement forestier comme étant les attraits de la municipalité;

**Attendu** que dans le même sondage, les répondants ont exprimé à 63 % le souhait du développement d'une économie touristique, notamment par la promotion du parc des Appalaches (63 %) et par des investissements dans des infrastructures touristiques;

**Attendu** que dans le même sondage, une préoccupation a été exprimée pour la protection des espaces naturels, des forêts, des paysages et de la biodiversité pour les générations futures;

**Attendu** que l'accès à la rivière-du-Sud a été nommé comme une ambition citoyenne par 58 % des répondants au sondage, que cet élément est également ressorti dans les entrevues individuelles, en plus de l'accès au lac Chartier, situé sur les terres publiques, au nord de la municipalité;

**Attendu** qu'une rencontre citoyenne a eu lieu le 14 mars, de 9 h à midi, dans laquelle le tracé sud était rejeté et où plusieurs voix ont aussi rejeté le projet de ligne haute tension dans son entièreté, dans la mesure où il ouvre la porte à davantage de projets éoliens dans les Appalaches;

**Attendu** que le tracé nord, sur des terres publiques, a moins d'impacts immédiats pour la municipalité de Sainte-Euphémie, mais pourrait nuire à d'éventuels projets récréotouristiques, tels que l'accès au lac Chartier, et comporterait des impacts majeurs pour les municipalités voisines;

**Attendu** que l'Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent est destiné à transporter de l'électricité produite par de nouveaux parcs éoliens tout le long de son parcours et que de nombreuses voix s'élèvent au Québec pour remettre en question le développement très rapide de la filière éolienne ainsi que la manière dont il est fait et justifié, notamment Vent d'élus, l'Union des consommateurs, le Regroupement Vigilance Énergie Québec, le Syndicat canadien de la fonction publique (travailleurs d'Hydro-Québec);

**Attendu** que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie a publié son Rapport préliminaire en vue de l'établissement du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques, dans lequel une voie de dépense énergétique faible se révèle moins coûteuse, moins risquée et plus favorable à la transition énergétique;

**Attendu** que les élus municipaux doivent adopter une vision à long terme et prudente;

**Attendu** que les élus municipaux ont la responsabilité de faire entendre le point de vue des citoyens;



Il est proposé par Sarah Bernier, appuyée par Ghislaine Litière et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Sainte-Euphémie refuse le projet de ligne haute tension d'Hydro-Québec et demande que d'autres options soient examinées pour choisir des voies de développement plus sobres qui favoriseraient véritablement la transition énergétique, améliorer l'efficacité écoénergétique du Québec, éviter la privatisation de l'électricité.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée :

- à Hydro-Québec à son siège social;
- au député provincial, M. Mathieu Rivest
- au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, M. Jean Boulet

Votes pour la résolution : 3

Votes contre la résolution : 3

Le maire décide de ne pas voter pas sur cette résolution.

La résolution est rejetée.

#### 4- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

#### 6- LEVÉE DE LA SÉANCE

##### 2026-03-52 : RÉSOLUTION DE LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denis Laprise appuyé par Mylène Gill et résolu de demander à M. le maire de lever la séance.

La séance est levée à 20H07

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Daniel Mercier, Maire

\*Je, Daniel Mercier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/greffier-trésorier



Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion extraordinaire tenue le 18 mars 2026.

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 7 avril 2026.